

UNE VOIX DU CIEL QUI NOUS ÉCLAIRE!

Il est rapporté dans le Midrach Péliya, le passouk suivant du Chir Hachirim (7-14) : « Les mandragores répandirent leur bonne odeur ».

Ces termes font référence à Réouven qui chercha à sauver Yossef des mains de ses frères.

Et le passouk de poursuivre : « Et à nos portes se trouvent les plus beaux fruits ». Ces mots font eux allusion aux lumières de Ḥanouka allumées aux portes de nos maisons.

A priori, on ne saisit pas du tout le lien entre le projet de sauvetage de Yossef par Réouven, et la mitsva de l'allumage des bougies de Ḥanouka aux portes de nos maisons !?.

Et le Yalkout Haguerschouni d'expliquer le Midrach en introduisant ses propos par un enseignement du Talmud (Yébamot 14) déclarant : Même si une Bate Kol (voix céleste) sortit et proclama un jour : « La Halakha suit l'avis de Beth Hillel, malgré tout, dit Rabbi Yéhochoua, on n'y prêtera pas attention pour fixer la loi selon cet écho divin venant du ciel ! ».

D'autre part, le Panime Yafote explique à sa façon la juxtaposition de la fin d'un passouk de Vayechev (37-20) disant : « Et nous verrons ce que seront ses rêves ! », au début du passouk (37-21) déclarant : « Réouven entendit, il le sauva de leurs mains ».

En effet, ce commentaire nous rapporte l'enseignement de Rachi ramenant les paroles de Rabbi Its'hak interprétant les termes « et nous verrons ce que seront ses rêves » : Ce ne sont pas les frères de Yossef qui s'exprimèrent ainsi ici, mais l'esprit divin. En effet, les frères disaient : « Nous allons tuer Yossef ». Et le passouk s'achève en donnant la parole à l'esprit divin (Bate Kol) : « Nous verrons bien quelles paroles se réaliseront, les vôtres ou les miennes ! ».

Néanmoins, seul Réouven entendit (vayichma Réouven) le discours de cette Bate Kol et non ses frères. Il comprit alors que le message de cet écho venant du ciel lui était personnellement et exclusivement adressé, pour qu'il puisse agir en faveur de Yossef en tranchant que ce dernier méritait certainement d'être sauvé. Nous déduisons donc de cette initiative de sauvetage prise par Réouven, qu'on peut s'appuyer sur une Bate Kol, et ce, malgré le fait que les frères de Yossef (ayant constitués véritablement un Beth Din) avaient tranché selon la stricte Halakha, que Yossef était passible de la peine de mort (Midin Rodef, voir à ce sujet le Or Ha'haïm 37-20, et le Chla Hakadoch).

Ainsi, en tenant compte d'une Bate Kol, on prendrait donc en considération ce que cette dernière déclara un jour (Erouvin 13) : « La Halakha va comme Beth Hillel ! »

Or, nous savons du traité Chabbat (21b), qu'une discussion oppose Beth Chamaï à Bet Hillel au sujet de la manière dont on doit allumer la Ḥanoukia :

Beth Chamaï disent : le 1^{er} jour de Ḥanouka, on allume 8 lumières, et par la suite le nombre va en diminuant. Mais Beth Hillel disent que le 1^{er} jour on allume 1

lumière, et on va en augmentant par la suite. Or, la Halakha suit Bet Hillel, comme nous pouvons d'ailleurs l'entrevoir (voir le Atseret Zékénim au nom du Aboudraham) à travers le mot 'Hanouka dont le notrikone est : 'Het (8), Noun (nérot), Vav (véhalakha), Kaf (kébeth), Hé (Hillel).

On saisit alors à travers nos propos précités, le sens du Midrach Péliya : « Les mandragores répandirent leur bonne odeur », référence à Réouven dont la Torah déclare « qu'il sauva » Yossef à travers le message qu'il reçut de la Bate Kol sur laquelle il fit bien de s'appuyer ; par conséquent, nous pourrions nous aussi suivre cette fameuse Bate Kol qui proclama que la Halakha est fixée selon l'avis de Beth Hillel, et être donc “ Mossif véholekh ” dans l'allumage ” des lumières de 'Hanouka que nous plaçons à nos portes ” (véhal péta'hénou kol megadim).